

# BOITE À OUTILS

ANNEXE AU REGISTRE DE SÉCURITÉ ET AU DOCUMENT UNIQUE

## PLAN DE MAINTENANCE DES OPÉRATIONS DE NIVEAU 1

OPÉRATIONS QUI INCOMBENT AUX UTILISATEURS  
(TOUT EMPLOYÉ D'UN ÉTABLISSEMENT ERP OU ERT)

Ce fascicule est une boîte à outils pour tout chargé de sécurité ou de maintenance. Elle comporte une dizaine de fiches permettant d'atteindre plusieurs objectifs :

- ✓ Organiser la maintenance de niveau 1 qui incombe à tout utilisateur de manière simple et efficace.
- ✓ De répondre subtilement à bon nombre d'exigences réglementaires. Ainsi, outre les exigences de maintenance de sécurité, ces fiches sont une forme de TIG participant à l'acculturation de prévention et de sécurité au titre de la formation continue.
- ✓ De transformer des contraintes en une opportunité. Pas de sécurité, pas de business, car la sécurité participe à la qualité de l'accueil client et son bien-être comme celui des employés. Chacun est responsable et acteur de la sécurité, car le but final et concret est de rendre clients et collaborateurs indemnes à leurs familles...



### Louis-marie CHÉNAIS

Cindynicien, expert en protection des entreprises et intelligence économique

#### Domaines d'actions :

- ERP, tertiaire prestataire, industrie
- Système de management QHSE, spécialisation :
  - Risk Management et intelligence économique
  - Sécurité sûreté des personnes et des biens
  - Maintenance et travaux Tous Corps d'État, AMoe
  - Formations

Fascicule de contribution à la  
promotion de la 3<sup>o</sup> génération  
d'activité privée de sécurité

Agréments :  
- Auditeur INHESJ-IHEIM 2020-2021  
- Auditeur qualité certifié  
- Préventeur IPRP N°28/2020  
- Préventionniste SSIAP 3  
- Préventionniste en sûreté et sécurité intérieure,  
consultant aux activités privées de sécurité  
- Agréments CNAPS

📞 07 87 87 89 51

✉ [lm.chenais@outlook.fr](mailto:lm.chenais@outlook.fr)



# BOITE À OUTIL DE MAINTENANCE SÉCURITÉ DE NIVEAU 1

Une petite boîte à outils à destination des personnes en charge de la maintenance et de la sécurité d'un établissement. Chef d'entreprise, responsable sécurité, employé désigner, chef de service SSIAP 3 et chef d'équipe SSIAP 2 par exemple. Mieux, de la tentation de certains clients de détourner un agent de sécurité de ses missions, une entreprise de sécurité privée peut créer de la valeur ajoutée dans ses consignes en indiquant que, si temps mort, l'agent doit concourir à ces opérations qui incombent à tous. La nature des activités privées de sécurité porte en aggravation ce devoir<sup>1</sup>.

## PRINCIPE DE BASE

Vu l'art l'art L4644-1 du CT, extrait « L'employeur désigne un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise ».

L'employé désigner en charge de la prévention et de la sécurité réalise, organise, coordonne les opérations suivantes sous la supervision de la direction :

Un collaborateur est désigné chaque jour à tour de rôle et, de manière connexe à sa fonction principale, il ou elle est **responsable et garant de sa mission transversale d'intérêt général de sécurité**.  
(Une autre version des TIG)

À l'aide d'une chek list, il ou elle réalise cette mission et notifie les constats de non-conformité. Il ou elle réalise les mesures correctives si possible et dans tous les cas, il ou elle rend compte des opérations, même si déjà signaler.

## FONDEMENT

Pas de sécurité, pas de business, la sécurité participe à la qualité de l'accueil client et son bien-être comme celui des employés. Chacun est responsable et acteur de la sécurité, ceci engage la responsabilité sociétale, pénale et civile collective de l'entreprise et individuel de tous les employés impliqués dans la chaîne de responsabilité, de l'employé à la direction.

### Responsabilité incombant à tous

Article 121-1 du Code Pénale : responsabilité pénale

Article 1240 du Code Civile : responsabilité civile

### Responsabilité professionnelle

Au titre du Code du Travail

Il y a une responsabilité professionnelle conjointe de sécurité indissociable du fait :

De l'article L4121-1 concernant la responsabilité de l'employeur et

De l'article L4122-1 concernant celle de l'employé.

Ces TIG participent à l'acculturation de prévention et de sécurité au titre de la formation continue.

<sup>1</sup> Références : fiche métiers, Code Rome, référentiel de certification CAP APS, arrêté du 23 mai 2005...



## Sécurité des populations, du public et des travailleurs

- Vu le Code de la Construction et de l'Habitation
- Vu l'Arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) modifié.
- Vu le Code du Travail, Chapitre VII : Risques d'incendies et d'explosions et évacuation (Articles R4227-1 à R4227-57)

CCH Chapitre III : Protection contre les risques d'incendie et de panique dans les immeubles recevant du public. (Articles R\*123-1 à R\*123-55), et en particulier :  
Article R\*123-4 du CCH extrait : « Les bâtiments et les locaux où sont installés les établissements recevant du public doivent être construits de manière à permettre l'évacuation rapide et en bon ordre de la totalité des occupants. »  
Conforter par l'article R4227-4 du CT.

Article R\*123-7 du CCH, extrait : « Les sorties et les dégagements intérieurs qui y conduisent doivent être aménagés et répartis de telle façon qu'ils permettent l'évacuation rapide et sûre des personnes. Leur nombre et leur largeur doivent être proportionnés au nombre de personnes appelées à les utiliser. »

Article R\*123-12 : règlement de sécurité et obligations qui s'imposent à la fois aux constructeurs, propriétaires, installateurs et exploitants

De répondre aux exigences de Maintenance

Code du Travail :

Section 2 : Dossier de maintenance (Articles R4211-3 à R4211-5)

Section 4 : Maintenance, entretien et vérifications (Articles R4224-17 à R4224-19)



Organisme agréé en charge des contrôles techniques  
(APAVE, Veritas, Socotec, etc.)  
Ex : comme pour une voiture, c'est le contrôle technique



Technicien compétent  
en charge d'opération  
de maintenance ou de  
réparation



Niveau 1

Peut-être fait en interne par un employé sans qualification particulière  
Ex : comme pour le conducteur qui doit vérifier les pneus et les niveaux

Niveau 2

Dois être fait par une personne qualifiée ou une entreprise compétente  
Ex : comme pour une voiture, c'est un mécanicien

## **Par Louis-Marie Chênais**

Expert en protection des entreprises et intelligence économique\*  
Cindynicien qualifié en Management des risques, ERP, tertiaire et industrie

Agréments :

- Auditeur INHESJ-IHEMI 2020-2021
  - Auditeur qualité certifié
  - Préventeur IPRP N°28/2020
  - Préventionniste SSIAP 3
  - Préventionniste en sécurité intérieure
- Consultant aux activités privées de sûreté  
N°: CAR-051-2019-03-30-2014 0027768

lm.chenais@outlook.fr  
07/87/87/89/51

\*titre de IHEMI par Arrêté du 4 août 2021 portant désignation des auditeurs diplômés des sessions nationales (2020-2021) de l'Institut des hautes études du ministère de l'intérieur, fiche RNCP15275



**OUTILS ANNEXE AU REGISTRE DE SÉCURITÉ ET AU DOCUMENT UNIQUE**

**PLAN DE MAINTENANCE OPÉRATION DE NIVEAU 1 : incombe aux utilisateurs (tout employé du site)**

Code du Travail : Section 2 : Dossier de maintenance (Articles R4211-3 à R4211-5) Section 4 : Maintenance, entretien et vérifications (Articles R4224-17 à R4224-19)



**Tableau de désignation journalière des personnes et d'attributions des missions de sécurité**

À verser au registre de sécurité. Une personne peut cumuler une à plusieurs missions de sécurité du jour selon votre organisation

Un collaborateur est désigné chaque jour à tour de rôle et, de manière connexe à sa fonction principale, il ou elle est **responsable et garant de sa mission transversale d'intérêt général de sécurité**. (Une autre version des TIG)  
 À l'aide d'une chek list, il ou elle réalise cette mission et notifie les constats de non-conformité. Il ou elle réalise les mesures correctives si possible et dans tous les cas, il ou elle rend compte des opérations, même si déjà signaler.

| Installation équipement                                       | Employé désigner responsable du jour | Signature |
|---|--------------------------------------|-----------|
| Construction<br>Portes techniques, escalier, espace d'attente |                                      |           |
| Issues de secours et balisage d'évacuation                    |                                      |           |
| Désenfumage   |                                      |           |
| Electricité et éclairage                                      |                                      |           |
| Poteau incendie<br>S'il y a                                   |                                      |           |
| RIA   |                                      |           |
| Extincteur et gondoles anti-feu                               |                                      |           |
| SSI   |                                      |           |
|   |                                      |           |
|   |                                      |           |
|   |                                      |           |
|   |                                      |           |
|   |                                      |           |

Pas de sécurité, pas de business, la sécurité participe à la qualité de l'accueil client et son bien-être comme celui des employés. Chacun est responsable et acteur de la sécurité, ceci engage la responsabilité sociétale, pénale et civile collective de l'entreprise et individuel de tous les employés impliqués dans la chaîne de responsabilité, de l'employé à la direction. Article 121-1 du Code Pénale, Article 1240 du Code Civil, au titre du Code du Travail quant à la responsabilité professionnelle conjointe de sécurité indissociable des articles L4121-1 concernant celle de l'employeur et de l'article L4122-1 concernant celle de l'employé. Ces TIG participent à l'acculturation de prévention et de sécurité au titre de la formation continue.

|  |  |  |
|--|--|--|
| Organisme agréé en charge des contrôles techniques (APAVE, Veritas, Socotec, etc.)<br>Ex : comme pour une voiture, c'est le contrôle technique | Technicien compétent en charge d'opération de maintenance ou de réparation | Niveau 1 : Peut-être fait en interne par un employé sans qualification particulière<br>Ex : comme pour le conducteur qui doit vérifier les pneus et les niveaux<br>Niveau 2 : Doit être fait par une personne qualifiée ou une entreprise compétente<br>Ex : comme pour une voiture, c'est un mécanicien |
|--|--|--|

|      |   |           |                       |           |
|------|---|-----------|-----------------------|-----------|
|      | Personne désigner pour la coordination de la sécurité |           | La direction générale |           |
| Date | Nom   | Signature | Nom                   | Signature |
|      | Prénom  |           | Prénom                |           |
|      | Fonction  |           | Fonction              |           |

Attention, il est souhaitable d'enregistrer l'existence de ce document au titre de la RGPD





**PLAN DE MAINTENANCE OPÉRATION DE NIVEAU 1 : incombe aux utilisateurs (tout employé du site)**

Code du Travail : Section 2 : Dossier de maintenance (Articles R4211-3 à R4211-5) Section 4 : Maintenance, entretien et vérifications (Articles R4224-17 à R4224-19)



Porte coupe-feu



Porte semi-automatique



Portes de type spéciaux



Escalier



espaces d'attentes sécurisées

**CO**

À verser au registre de sécurité et, s'il y a une non-conformité, à enregistrer au document unique pour action à réaliser ou déjà réaliser.

**Lignes directrices du plan de maintenance, de contrôle et d'action :**

|   |  |  |  |
|---|--|--|--|
| 1 | 1/fois par jour  | Vérification de bon fonctionnement général de l'installation                               |  |
| 2 | 1/fois par jour  | Vérification d'absence d'encombrement, de l'accès, aucun stockage                          |  |
| 3 | 1/fois par jour  | Désencombrement extérieur des issues et des cheminements                                   |  |
| 4 | 1 fois/semaine, le : <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> J | Contrôle pousser des points 1 à 3 + vérifications de la bonne ouverture entière des portes |  |
| 5 | 1 fois/an  | Vérifier la réalisation de la maintenance de niv 2 par un technicien compétent             |  |
| 6 |  |  |  |
| 7 |  |  |  |

Notes, observations, constat factuel :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



.....

.....

.....

.....

Pas de sécurité, pas de business, la sécurité participe à la qualité de l'accueil client et son bien-être comme celui des employés. Chacun est responsable et acteur de la sécurité, ceci engage la responsabilité sociétale, pénale et civile collective de l'entreprise et individuel de tous les employés impliqués dans la chaîne de responsabilité, de l'employé à la direction. Article 121-1 du Code Pénale, Article 1240 du Code Civil, au titre du Code du Travail quant à la responsabilité professionnelle conjointe de sécurité indissociable des articles L4121-1 concernant celle de l'employeur et de l'article L4122-1 concernant celle de l'employé. Ces TIG participent à l'acculturation de prévention et de sécurité au titre de la formation continue.

|  |  |  |           |
|--|--|--|-----------|
|  Organisme agréé en charge des contrôles techniques (APAVE, Veritas, Socotec, etc.)<br>Ex : comme pour une voiture, c'est le contrôle technique |  Technicien compétent en charge d'opération de maintenance ou de réparation | Niveau 1<br>Peut-être fait en interne par un employé sans qualification particulière<br>Ex : comme pour le conducteur qui doit vérifier les pneus et les niveaux<br><br>Niveau 2<br>Dois être fait par une personne qualifiée ou une entreprise compétente<br>Ex : comme pour une voiture, c'est un mécanicien |           |
| Date<br>Nom<br>Prénom<br>Fonction  | Signature  | Date<br>Nom<br>Prénom<br>Fonction  | Signature |

Attention, il est souhaitable d'enregistrer l'existence de ce document au titre de la RGPD

**PLAN DE MAINTENANCE OPÉRATION DE NIVEAU 1 : incombe aux utilisateurs (tout employé du site)**

Code du Travail : Section 2 : Dossier de maintenance (Articles R4211-3 à R4211-5) Section 4 : Maintenance, entretien et vérifications (Articles R4224-17 à R4224-19)



## Issue de secours

### Dégagement conduisant à l'issue et balisage d'évacuation

À verser au registre de sécurité et, s'il y a une non-conformité, à enregistrer au document unique pour action à réaliser ou déjà réalisé.

**Lignes directrices du plan de maintenance, de contrôle et d'action :**

|   |  |  |
|---|--|--|
| 1 | Chaque matin avant l'ouverture   | Débarrage des issues et aucune trace de couleur rouge (chaîne, affiche, scellé, etc.)  |
| 2 | Chaque matin avant l'ouverture   | Désencombrement du dégagement conduisant à l'issue = à la largeur de l'issue à minima<br>Balisage d'évacuation présent, en bon état, sans occultation ou conflit avec la PLV |
| 3 | Chaque matin avant l'ouverture   | Désencombrement extérieur des issues et des cheminements   |
| 4 | En journée, de manière aléatoire   | Vérification tout ou partie des points 1 à 3   |
| 5 | En fin de journée  | Barrage des issues et vérification des locaux (si employé différent, indiquer le)  |
| 6 | 1 fois/semaine, le : <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> J | Contrôle pousser des points 1 à 3 + vérifications de la bonne ouverture entière des issues   |
| 7 | 1 fois/an  | Vérifier la réalisation de la maintenance de niv 2 par un serrurier (graissage, réglage, état)   |

| Issue N° | Le matin | En journée aléatoire | Le soir |
|----------|----------|----------------------|---------|
| 1        |          |                      |         |
| 2        |          |                      |         |
| 3        |          |                      |         |
| 4        |          |                      |         |
| 5        |          |                      |         |
| 6        |          |                      |         |
| 7        |          |                      |         |
| 8        |          |                      |         |
| 9        |          |                      |         |
| 10       |          |                      |         |
| 11       |          |                      |         |
| 12       |          |                      |         |
| 13       |          |                      |         |
| 14       |          |                      |         |
| 15       |          |                      |         |
| 16       |          |                      |         |
| 17       |          |                      |         |
| 18       |          |                      |         |
| 19       |          |                      |         |
| 20       |          |                      |         |
| 21       |          |                      |         |
| 22       |          |                      |         |

Notes et observations :

Pas de sécurité, pas de business, la sécurité participe à la qualité de l'accueil client et son bien-être comme celui des employés. Chacun est responsable et acteur de la sécurité, ceci engage la responsabilité sociétale, pénale et civile collective de l'entreprise et individuel de tous les employés impliqués dans la chaîne de responsabilité, de l'employé à la direction. Article 121-1 du Code Pénale, Article 1240 du Code Civil, au titre du Code du Travail quant à la responsabilité professionnelle conjointe de sécurité indissociable des articles L4121-1 concernant celle de l'employeur et de l'article L4122-1 concernant celle de l'employé. Ces TIG participent à l'acculturation de prévention et de sécurité au titre de la formation continue.



Organisme agréé en charge des contrôles techniques (APAVE, Veritas, Socotec, etc.)  
Ex : comme pour une voiture, c'est le contrôle technique



Technicien compétent en charge d'opération de maintenance ou de réparation



Niveau 1

Peut-être fait en interne par un employé sans qualification particulière  
Ex : comme pour le conducteur qui doit vérifier les pneus et les niveaux



Niveau 2

Dois être fait par une personne qualifiée ou une entreprise compétente  
Ex : comme pour une voiture, c'est un mécanicien

|      |          |           |          |           |
|------|----------|-----------|----------|-----------|
| Date | Nom      | Signature | Nom      | Signature |
|      | Prénom   |           | Prénom   |           |
|      | Fonction |           | Fonction |           |

Attention, il est souhaitable d'enregistrer l'existence de ce document au titre de la RGPD







# PLAN DE MAINTENANCE OPÉRATION DE NIVEAU 1 : incombe aux utilisateurs (tout employé du site)

Code du Travail : Section 2 : Dossier de maintenance (Articles R4211-3 à R4211-5) Section 4 : Maintenance, entretien et vérifications (Articles R4224-17 à R4224-19)



Électricité



Habilitation  
HO / BS



Éclairage  
normal



Éclairage de  
sécurité

À verser au registre de sécurité et, s'il y a une non-conformité, à enregistrer au document unique pour action à réaliser ou déjà réalisé.

## Lignes directrices du plan de maintenance, de contrôle et d'action :

|   |  |  |
|---|--|--|
| 1 | 1 fois/jour  | Éclairage de sécurité : Vérification de fonctionnement et visible, pas d'encombrement        |
| 2 | 1 fois/semaine, le : <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> J | Éclairage de sécurité : Vérification de bon fonctionnement général de l'installation         |
| 3 | 1 fois/semaine, le : <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> J | Vérification des installations électriques et des montages (voir fiche ci-après)             |
| 4 | 1 fois/semaine, le : <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> J | Vérification des installations d'éclairage normal (pas plus de 25% d'éclairage HS)           |
| 5 | 1 fois / semestre  | Éclairage de sécurité : test d'autonomie de 45 minutes                                       |
| 6 | 1 fois/an  | Vérifier la réalisation de la maintenance de niv 2 par un technicien compétent (électricien) |
| 7 | Permanent  | Disposer de l'habilitation électrique HO/BO, idéalement HO/BS                                |

Notes, observations, constat factuel :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pas de sécurité, pas de business, la sécurité participe à la qualité de l'accueil client et son bien-être comme celui des employés. Chacun est responsable et acteur de la sécurité, ceci engage la responsabilité sociétale, pénale et civile collective de l'entreprise et individuel de tous les employés impliqués dans la chaîne de responsabilité, de l'employé à la direction. Article 121-1 du Code Pénale, Article 1240 du Code Civil, au titre du Code du Travail quant à la responsabilité professionnelle conjointe de sécurité indissociable des articles L4121-1 concernant celle de l'employeur et de l'article L4122-1 concernant celle de l'employé. Ces TIG participent à l'acculturation de prévention et de sécurité au titre de la formation continue.

|  |  |            |  |
|--|--|------------|--|
| Organisme agréé en charge des contrôles techniques (APAVE, Veritas, Socotec, etc.)<br>Ex : comme pour une voiture, c'est le contrôle technique | Technicien compétent en charge d'opération de maintenance ou de réparation | ↗ Niveau 1 | Peut-être fait en interne par un employé sans qualification particulière<br>Ex : comme pour le conducteur qui doit vérifier les pneus et les niveaux |
|  |  | ↘ Niveau 2 | Doit être fait par une personne qualifiée ou une entreprise compétente<br>Ex : comme pour une voiture, c'est un mécanicien                           |

|      |          |           |          |           |
|------|----------|-----------|----------|-----------|
| Date | Nom      | Signature | Nom      | Signature |
|      | Prénom   |           | Prénom   |           |
|      | Fonction |           | Fonction |           |

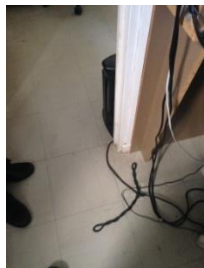
Attention, il est souhaitable d'enregistrer l'existence de ce document au titre de la RGPD







## Opérations de maintenance périodique de niveau 1, exemples de points de contrôles



### Branchement électrique

#### Bonnes pratiques :

- A. une prise de courant, tolérance d'un bloc multiprise
- B. installer les chargeurs d'engin dans un endroit dégager, à distance de source d'eau ou fuite, de combustible
- C. installer des programmeurs en amont des socles-chargeurs. Programmer l'extinction 2h avant la fermeture du magasin

#### Conditions dangereuses :

Exemples non exhaustifs :

- 1 faire la chasse aux doublettes et triplettes, interdite, risque incendie important
- 2 de même pour les montages en cascade
- 3 torons, contrainte des câbles et, comme les rallonges à bobine non dérouler, augmentation de la résistance
- 4 câble coupe-gorge suspendu
- 5 matériels électriques en dessous d'un RIA
- 6 batterie en charge permanente, risque incendie important ou explosion





**PLAN DE MAINTENANCE OPÉRATION DE NIVEAU 1 : incombe aux utilisateurs (tout employé du site)**

Code du Travail : Section 2 : Dossier de maintenance (Articles R4211-3 à R4211-5) Section 4 : Maintenance, entretien et vérifications (Articles R4224-17 à R4224-19)



# Moyens de secours : poteau incendie et autres

À verser au registre de sécurité et, s'il y a une non-conformité, à enregistrer au document unique pour action à réaliser ou déjà réalisé.

**Lignes directrices du plan de maintenance, de contrôle et d'action :**

|   |  |  |  |
|---|--|--|--|
| 1 | 1/fois par jour  | Chaque poteau est facilement accessible avec un débatement suffisant (au moins 1m) |  |
| 2 | 1/fois par jour  | Contrôle visuel du bon état général / recherche de trace de fuite                  |  |
| 3 | 1 fois/semaine, le : <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> J | Contrôle pousser des points 1 à 5 + contrôle tactile * + lecture du mode d'emplois |  |
| 4 | 1 fois/an  | Vérifier la réalisation de la maintenance de niv 2 par un technicien compétent     |  |
| 5 |  |  |  |
| 6 |  |  |  |
| 7 |  |  |  |

\*Le contrôle tactile vise à la recherche de bosse, surtout le pied, car une déformation anormale de la cuve implique un écaillage de la peinture, donc corrosion, donc affaiblissement de la structure qui deviendrait potentiellement dangereuse lors de la mise sous pression de l'appareil.

Notes, observations, constat factuel :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



.....

.....

.....

.....

Pas de sécurité, pas de business, la sécurité participe à la qualité de l'accueil client et son bien-être comme celui des employés. Chacun est responsable et acteur de la sécurité, ceci engage la responsabilité sociétale, pénale et civile collective de l'entreprise et individuel de tous les employés impliqués dans la chaîne de responsabilité, de l'employé à la direction. Article 121-1 du Code Pénale, Article 1240 du Code Civile, au titre du Code du Travail quant à la responsabilité professionnelle conjointe de sécurité indissociable des articles L4121-1 concernant celle de l'employeur et de l'article L4122-1 concernant celle de l'employé. Ces TIG participent à l'acculturation de prévention et de sécurité au titre de la formation continue.

|  |   |  |
|--|---|--|
|  <p>Organisme agréé en charge des contrôles techniques (APAVE, Veritas, Socotec, etc.)<br/>Ex : comme pour une voiture, c'est le contrôle technique</p> |  <p>Technicien compétent en charge d'opération de maintenance ou de réparation</p> | <p>↗ Niveau 1</p> <p>Peut-être fait en interne par un employé sans qualification particulière<br/>Ex : comme pour le conducteur qui doit vérifier les pneus et les niveaux</p> |
|  |   | <p>↘ Niveau 2</p> <p>Doit être fait par une personne qualifiée ou une entreprise compétente<br/>Ex : comme pour une voiture, c'est un mécanicien</p>                           |

|      |          |           |          |           |
|------|----------|-----------|----------|-----------|
| Date | Nom      | Signature | Nom      | Signature |
|      | Prénom   |           | Prénom   |           |
|      | Fonction |           | Fonction |           |

Attention, il est souhaitable d'enregistrer l'existence de ce document au titre de la RGPD



**PLAN DE MAINTENANCE OPÉRATION DE NIVEAU 1 : incombe aux utilisateurs (tout employé du site)**

Code du Travail : Section 2 : Dossier de maintenance (Articles R4211-3 à R4211-5) Section 4 : Maintenance, entretien et vérifications (Articles R4224-17 à R4224-19)



# Moyens de secours : Robinet d'Incendie Armé & Colonne sèche ou en charge

À verser au registre de sécurité et, s'il y a une non-conformité, à enregistrer au document unique pour action à réaliser ou déjà réaliser.

**Lignes directrices du plan de maintenance, de contrôle et d'action :**

|   |  |   |
|---|--|---|
| 1 | 1/fois par jour  | Chaque matériel est facilement visible grâce à sa signalétique judicieusement placée    |
| 2 | 1/fois par jour  | Chaque matériel est facilement accessible d'une largeur suffisante (au moins 80 cm)     |
| 3 | 1/fois par jour  | La signalétique est cohérente avec le matériel  |
| 4 | 1/fois par jour  | Contrôle visuel du bon état général et éventuellement du manomètre                      |
| 5 | 1/fois par jour  | Recherche de trace de fuite au sol et sur l'appareil                                    |
| 6 | 1 fois/semaine, le : <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> J | Contrôle pousser des points 1 à 5 + contrôle de manoeuvre * + lecture du mode d'emplois |
| 7 | 1 fois/an  | Vérifier la réalisation de la maintenance de niv 2 par un technicien compétent          |

\*Le contrôle de manoeuvre vise à vérifier que le RIA manoeuvre convenablement sur son axe et que le tambour tourne convenablement sans grippage.

| N° | N° | N° |
|----|----|----|
| 1  |    |    |
| 2  |    |    |
| 3  |    |    |
| 4  |    |    |
| 5  |    |    |
| 6  |    |    |
| 7  |    |    |
| 8  |    |    |
| 9  |    |    |
| 10 |    |    |
| 11 |    |    |
| 12 |    |    |
| 13 |    |    |
| 14 |    |    |
| 15 |    |    |
| 16 |    |    |
| 17 |    |    |
| 18 |    |    |
| 19 |    |    |
| 20 |    |    |
| 21 |    |    |
| 22 |    |    |

Notes et observations :

Pas de sécurité, pas de business, la sécurité participe à la qualité de l'accueil client et son bien-être comme celui des employés. Chacun est responsable et acteur de la sécurité, ceci engage la responsabilité sociétale, pénale et civile collective de l'entreprise et individuel de tous les employés impliqués dans la chaîne de responsabilité, de l'employé à la direction. Article 121-1 du Code Pénale, Article 1240 du Code Civil, au titre du Code du Travail quant à la responsabilité professionnelle conjointe de sécurité indissociable des articles L4121-1 concernant celle de l'employeur et de l'article L4122-1 concernant celle de l'employé. Ces TIG participent à l'acculturation de prévention et de sécurité au titre de la formation continue.

|  |  |  |
|--|--|--|
| Organisme agréé en charge des contrôles techniques (APAVE, Veritas, Socotec, etc.)<br>Ex : comme pour une voiture, c'est le contrôle technique | Technicien compétent en charge d'opération de maintenance ou de réparation | Niveau 1<br>Peut-être fait en interne par un employé sans qualification particulière<br>Ex : comme pour le conducteur qui doit vérifier les pneus et les niveaux |
|  |  | Niveau 2<br>Doit être fait par une personne qualifiée ou une entreprise compétente<br>Ex : comme pour une voiture, c'est un mécanicien                           |

|      |          |           |          |           |
|------|----------|-----------|----------|-----------|
| Date | Nom      | Signature | Nom      | Signature |
|      | Prénom   |           | Prénom   |           |
|      | Fonction |           | Fonction |           |

Attention, il est souhaitable d'enregistrer l'existence de ce document au titre de la RGPD



**PLAN DE MAINTENANCE OPÉRATION DE NIVEAU 1 : incombe aux utilisateurs (tout employé du site)**

Code du Travail : Section 2 : Dossier de maintenance (Articles R4211-3 à R4211-5) Section 4 : Maintenance, entretien et vérifications (Articles R4224-17 à R4224-19)

**Moyens de secours : extincteurs**

À verser au registre de sécurité et, s'il y a une non-conformité, à enregistrer au document unique pour action à réaliser ou déjà réalisé.

**Lignes directrices du plan de maintenance, de contrôle et d'action :**

|   |  |   |
|---|--|---|
| 1 | 1/fois par jour  | Chaque extincteur est facilement visible grâce à sa signalétique judicieusement placée  |
| 2 | 1/fois par jour  | Chaque extincteur est facilement accessible d'une largeur suffisante (au moins 80 cm)   |
| 3 | 1/fois par jour  | La signalétique est cohérente avec l'extincteur   |
| 4 | 1/fois par jour  | Contrôle visuel du bon état général, du plombage intègre et éventuellement du manomètre |
| 5 | 1/fois par jour  | Recherche de trace de fuite au sol et sur l'appareil                                    |
| 6 | 1 fois/semaine, le : <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> J | Contrôle pousser des points 1 à 5 + contrôle tactile * + lecture du mode d'emplois      |
| 7 | 1 fois/an  | Vérifier la réalisation de la maintenance de niv 2 par un technicien compétent          |

\*Le contrôle tactile vise à la recherche de bosse, surtout le pied, car une déformation anormale de la cuve implique un écaillage de la peinture, donc corrosion, donc affaiblissement de la structure qui deviendrait potentiellement dangereuse lors de la mise sous pression de l'appareil.

| N° | N° | N° |
|----|----|----|
| 1  | 23 | 45 |
| 2  | 24 | 46 |
| 3  | 25 | 47 |
| 4  | 26 | 48 |
| 5  | 27 | 49 |
| 6  | 28 | 50 |
| 7  | 29 | 51 |
| 8  | 30 | 52 |
| 9  | 31 | 53 |
| 10 | 32 | 54 |
| 11 | 33 | 55 |
| 12 | 34 | 56 |
| 13 | 35 | 57 |
| 14 | 36 | 58 |
| 15 | 37 | 59 |
| 16 | 38 | 60 |
| 17 | 39 | 61 |
| 18 | 40 | 62 |
| 19 | 41 | 63 |
| 20 | 42 | 64 |
| 21 | 43 | 65 |
| 22 | 44 | 66 |

Notes et observations :

Pas de sécurité, pas de business, la sécurité participe à la qualité de l'accueil client et son bien-être comme celui des employés. Chacun est responsable et acteur de la sécurité, ceci engage la responsabilité sociétale, pénale et civile collective de l'entreprise et individuel de tous les employés impliqués dans la chaîne de responsabilité, de l'employé à la direction. Article 121-1 du Code Pénale, Article 1240 du Code Civil, au titre du Code du Travail quant à la responsabilité professionnelle conjointe de sécurité indissociable des articles L4121-1 concernant celle de l'employeur et de l'article L4122-1 concernant celle de l'employé. Ces TIG participent à l'acculturation de prévention et de sécurité au titre de la formation continue.

|  |  |  |          |           |
|--|--|--|----------|-----------|
| Organisme agréé en charge des contrôles techniques (APAVE, Veritas, Socotec, etc.)<br>Ex : comme pour une voiture, c'est le contrôle technique | Technicien compétent en charge d'opération de maintenance ou de réparation | Niveau 1<br>Peut-être fait en interne par un employé sans qualification particulière<br>Ex : comme pour le conducteur qui doit vérifier les pneus et les niveaux |          |           |
|  |  | Niveau 2<br>Doit être fait par une personne qualifiée ou une entreprise compétente<br>Ex : comme pour une voiture, c'est un mécanicien                           |          |           |
| Date   | Nom  | Signature  | Nom      | Signature |
|  | Prénom   |  | Prénom   |           |
|  | Fonction   |  | Fonction |           |

Attention, il est souhaitable d'enregistrer l'existence de ce document au titre de la RGPD





**Opérations de maintenance périodique de niveau 1, exemples de points de contrôles**

**Gondole à solvant et anti feu**



Très bon exemple

**Conditions dangereuses : le surstockage**

Le fait de mettre les bouteilles à l'horizontale occasionne des risques de sécurité de type :

1. -risque de renversement
2. -si renversement, risque de dépassement de la capacité de rétention du bac
3. -contenant mis en force
4. -produit liquide inflammable hors gondole et inversement
5. -gêne au dispositif d'extinction. En effet, le dispositif diffuse un agent extincteur à partir d'une bonbonne qui ressemble à un extincteur. L'agent extincteur est propulsé par la pression d'un gaz et se diffuse dans le sens des flèches jaunes. Le fait de mettre des bouteilles à l'horizontale empêche l'agent extincteur de se glisser entre les bouteilles



**Bonnes pratiques :**

6. -mise en rayon des bouteilles debout
7. -priorité aux produits avec le logo ci-contre
8. -ne pas forcer les bouteilles
9. -porter des gants et des lunettes et vivement recommander



Obsolète  
  
 À retirer

**Conditions dangereuses :**

Exemples non exhaustifs :

10. Contenant à cheval entre deux bacs
11. Stockage sans bac de rétention en intérieur en réserve
12. Stockage de liquide inflammable aux abords d'un cheminement d'évacuation majeur, en équilibre et en surface de vente



10



11



12

M42, risques spéciaux, produits inflammables, extrait  
 §1, limite de stockage du 1<sup>er</sup> groupe et liste des produits.  
 100kg max  
 50kg en sous-sol

Limite de masse globale (1<sup>er</sup> groupe + agent aérosol et propulseur) :

§2, limite globale §1+2<sup>e</sup> catégorie (total de tous les produits en magasin)

|  |          |              |
|--|----------|--------------|
| <input type="checkbox"/> 1 <sup>er</sup> cat     | 2 000 kg | 3 000 litres |
| <input type="checkbox"/> 2 <sup>e</sup> cat      | 1 000 kg | 2 000 litres |
| <input type="checkbox"/> 3 <sup>e</sup> cat      | 750 kg   | 1 500 litres |
| <input type="checkbox"/> 4 et 5 <sup>e</sup> cat | 500 kg   | 1 000 litres |



13



14

**Bonnes pratiques :**

13. -mise en rayon des bouteilles debout
14. -priorité aux produits avec le logo ci-contre
15. -ne pas forcer les bouteilles
16. -porter des gants et des lunettes et vivement recommander



obsolète  
  
 À retirer



9

**Bonnes pratiques :**

17. -matériel de secours incendie visible, accessible, opérationnel

**Conditions dangereuses, exemples**



**PLAN DE MAINTENANCE OPÉRATION DE NIVEAU 1 : incombe aux utilisateurs (tout employé du site)**

Code du Travail : Section 2 : Dossier de maintenance (Articles R4211-3 à R4211-5) Section 4 : Maintenance, entretien et vérifications (Articles R4224-17 à R4224-19)

**Moyens de secours : SSI**

Système de sécurité incendie

À verser au registre de sécurité et, s'il y a une non-conformité, à enregistrer au document unique pour action à réaliser ou déjà réaliser.

**Lignes directrices du plan de maintenance, de contrôle et d'action :**

|   |  |   |
|---|--|---|
| 1 | 1/fois par jour  | État général, recherche d'anomalie  |
| 2 | 1/fois par jour  | Déclencheur manuel accessible et visible, pas d'occultation   |
| 3 | 1/fois par jour  | Test centrale incendie « essais signalisation »   |
| 4 | 1 fois/semaine, le : <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> J | Contrôle pousser des points 1 à 5 + AES, batterie du SSI en état (témoin de fonctionnement)<br>+ relecture des consignes et de manœuvre du SSI        |
| 5 | 1 fois / semestre  | Mini exercice de manœuvre et de levée de doute. En communication permanente 1 personne devant la centrale, 1 à 2 personne réalisant la levée de doute |
| 6 | 1 fois/an  | Vérifier la réalisation de la maintenance de niv 2 par un technicien compétent  |
| 7 |  |   |

**COLLECTE**

- DM, déclencheur manuel  
 DAI, détecteur automatique incendie

**TRAITEMENT**

- ECS, écran de contrôle et de signalisation  
 CMSI, centralisateur de mise en sécurité

**MISE EN SÉCURITÉ**

- Diffuseur sonore d'alarme incendie  
 DAS et DAC  
 UGCIS, Unité de gestion des Issues de Secours  
 AIT arrêt des Installations techniques

Notes, observations, constat factuel :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pas de sécurité, pas de business, la sécurité participe à la qualité de l'accueil client et son bien-être comme celui des employés. Chacun est responsable et acteur de la sécurité, ceci engage la responsabilité sociétale, pénale et civile collective de l'entreprise et individuel de tous les employés impliqués dans la chaîne de responsabilité, de l'employé à la direction. Article 121-1 du Code Pénale, Article 1240 du Code Civil, au titre du Code du Travail quant à la responsabilité professionnelle conjointe de sécurité indissociable des articles L4121-1 concernant celle de l'employeur et de l'article L4122-1 concernant celle de l'employé. Ces TIG participent à l'acculturation de prévention et de sécurité au titre de la formation continue.



Organisme agréé en charge des contrôles techniques (APAVE, Veritas, Socotec, etc.)  
Ex : comme pour une voiture, c'est le contrôle technique



Technicien compétent en charge d'opération de maintenance ou de réparation



Niveau 1

Peut-être fait en interne par un employé sans qualification particulière  
Ex : comme pour le conducteur qui doit vérifier les pneus et les niveaux



Niveau 2

Doit être fait par une personne qualifiée ou une entreprise compétente  
Ex : comme pour une voiture, c'est un mécanicien

|      |          |           |          |           |
|------|----------|-----------|----------|-----------|
| Date | Nom      | Signature | Nom      | Signature |
|      | Prénom   |           | Prénom   |           |
|      | Fonction |           | Fonction |           |

Attention, il est souhaitable d'enregistrer l'existence de ce document au titre de la RGPD





# POURQUOI SE PRÉOCCUPER DE LA SÉCURITÉ ?

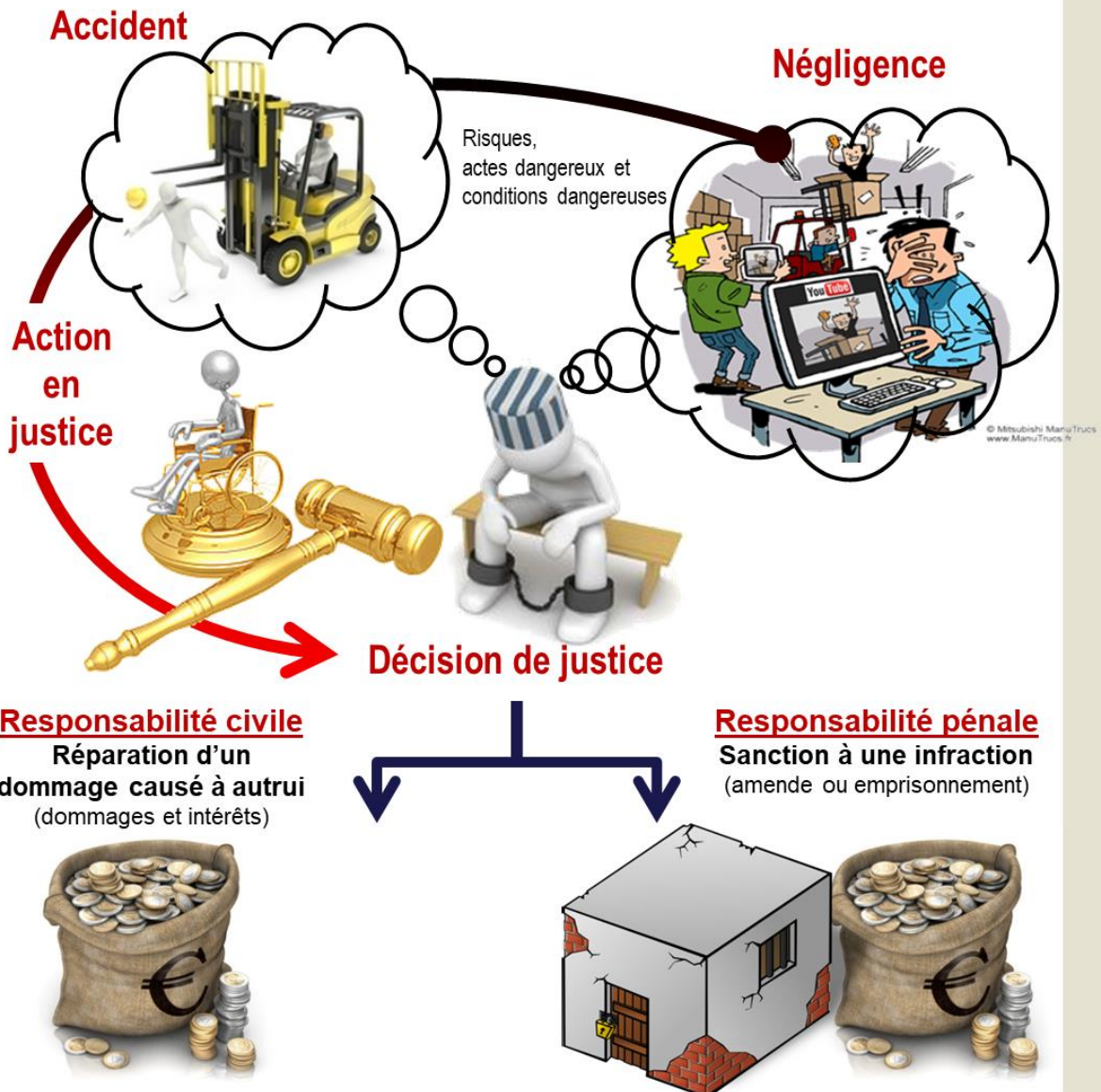
subir ou construire, choisissez de maîtriser les 5 enjeux de la sécurité

maintenance  
Les 5 enjeux  
& sécurité

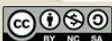
## ENJEUX RÉGLEMENTAIRES



Responsabilités civiles et pénales, exemple :



Qu'elles soient légales, contractuelles (assurance, prestataires, franchise, etc) vos obligations vous engage sur vos droits et devoirs !!!



Méthode et composition du schéma par © Copyright 2019 01 17 Cindynique service par Louis-marie Chénais (diffusion et utilisation libre et gratuite, ne peut être vendu) version 3 2020 05 23





# POURQUOI SE PRÉOCCUPER DE LA SÉCURITÉ ?

subir ou construire, choisissez de maîtriser les 5 enjeux de la sécurité

*maintenance  
Les 5 enjeux  
& sécurité*

## ENJEUX HUMAINS



**En considération du cycle accueil client / patient**

- ↳ Accueil client actif
- ↳ Accueil client passif

**La sécurité participe à l'accueil client passif**



**C'est-à-dire au bien-être du client à réaliser ses emplettes...**

**ou au bien-être du patient à venir réaliser ses soins...**

**Si un client (ou un patient) ne sent pas bien, consciemment ou pas,**

**1) Il s'en tient au strict nécessaire !**

**2) Il retiendra une mauvaise expérience client** (monnaies psychologiques négatives)



Méthode et composition du schéma par © Copyright 2019 01 17 Cindynique service par Louis-marie Chênais (diffusion et utilisation libre et gratuite, ne peut être vendu) version 3 2020 05 23







# POURQUOI SE PRÉOCCUPER DE LA SÉCURITÉ ?

subir ou construire, choisissez de maîtriser les 5 enjeux de la sécurité

*maintenance  
Les 5 enjeux  
& sécurité*

## ENJEUX HUMAINS

**La sécurité et la maintenance des compétences, un élément clef de la performance des collaborateurs...**



Le besoin de sécurité pour s'accomplir et donc se préoccuper du cœur de l'activité de l'entreprise...

L'humain est la première faille de sécurité, mais aussi sa force...

L'objectif final et concret de la sécurité :

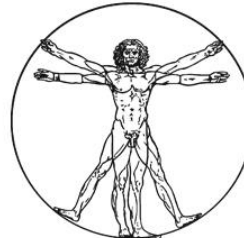
**rendre indemnes nos collaborateurs et nos clients à leurs familles !!!**

Si vous devez retenir 2 choses :

Ma plus belle raison de respecter les règles de sécurité



**MA FAMILLE**



**MON CORPS**

est mon principal outil de travail

**JE LE PRÉSERVE !**

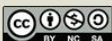
Coûts globaux directs et indirects maintenance et sécurité

**R.O.I de coef 20**

**La prévention coûte 20 fois moins cher en moyenne**

Ou dit autrement, Son retour sur investissement est d'un coefficient moyen de 20

Le piège : croire ne rien faire génère une illusion d'économie, négliger la prévention vous coûtera 20 fois plus cher au moins



Méthode et composition du schéma par © Copyright 2019 01 17 Cindynique service par Louis-marie Chénais (diffusion et utilisation libre et gratuite, ne peut être vendu)



**ANNEXE LE MODÈLE WW DE SHBA**

Développement du PDCA, il s'articule autour de 7 phases et permet une approche qui consiste à envisager la variété des solutions possibles jusqu'à identifier la meilleure d'entre elles.

**Extrait de « 4 révolutions du management par la qualité totale ».**

Exemple avec le risque de crevaison

| Phases  | Actions proactives<br>Prévention / anticipation   | Actions correctives<br>Réaction à l'évènement  |
|---|---|--|
| 1) Choisir un thème ( une amélioration concrète, comme diminuer les défauts du produit X constatés à la livraison)  | Conduire une automobile implique un risque de panne ; quelle est la panne la plus fréquente ? Ou quels sont les 20% de type de panne qui occasionne 80% des survenances ?.  | Sans objet,<br><br>c'est par exemple le cas des postures attentistes. Ces derniers considèrent que c'est la faute à pas de chance.   |
| 2) Recueillir et analyser les données (pour découvrir les types de défauts se produisant le plus souvent).  | Le risque de crevaison est le plus important de tous. Arbre des conséquences : risque d'accident et risque de retard, etc.  |  |
| 3) Analyser les causes (pour découvrir la cause première, ou source ou racine du défaut le plus fréquent. Identifier les besoins, définir le cahier des charges. Identifier les <b>combinaisons de solutions</b><br><b>-techniques</b><br><b>-humaines</b><br><b>-organisationnelles,</b><br><b>-économiques et</b><br><b>-stratégiques ayant le meilleur bénéfice/risque</b> | <b>S</b> =>Actions de prévention pour limiter l'occurrence, ex :<br><b>T</b> => Pneu de qualité adapter à l'usage, pression adapter...<br><b>H</b> => niveau 1 : le conducteur dispose des compétences de maintenance et sécurité.<br><b>O</b> =>Niveau 1 conducteur, contrôle 1/semaine et après chaque zone à risque<br>Niveau 2 : mécanicien : changement régulier avant les limites de sécurité (temps, usure, kilométrage) | <u>La crevaison survient :</u><br><b>S</b> =>Actions de correction suite crevaison, ex :<br><b>T</b> => disposer d'un kit crevaison ou bombe + téléphone au cas où<br><b>H</b> => niveau 1 : le conducteur dispose des compétences pour agir de manière adéquate (stationnement, réparation temporaire)<br><b>O</b> =>Niveau 1 conducteur, mise en œuvre de ses compétences<br>Niveau 2 : dépanneur-mécanicien : changement, réparation ou remorquage. |
| 4) Préparer et appliquer la solution (pour prévenir la réapparition de la cause première).  | Mise en œuvre du plan de prévention pour limiter la probabilité de crevaison  | Mise en œuvre du plan de correction pour le cas ou la crevaison se concrétise, malgré la prévention s'il y a.  |
| 5) Évaluer les effets (pour vérifier les nouvelles données et s'assurer que la solution à bien fonctionné)  | Sur le plan économique, le retour sur investissement s'avère 20 fois supérieur à une posture attentiste et négligente.  | L'opération s'est réalisée dans des conditions de sécurité et de délais acceptables (Kpi ½ journée de perte en moyenne).<br>Un attentiste étant négligent perdra plus de temps et d'argent, notamment par le fait de kit crevaison en mauvais état, ou incompétence du conducteur, etc   |
| 6) Normaliser la solution (pour remplacer de façon permanente l'ancien processus par le processus amélioré)   | Le Code de la route impose tout cela par RETEX justement.   | Le Code de la route impose tout cela par RETEX justement.  |
| 7) Réfléchir au processus et au problème suivant.   | Descendre dans la liste des priorisations par exemple   |  |



# MODÈLE WV DE SHIBA

LA MÉTHODE PDCA EST LA BASE, LE WV LE DÉTAIL,



Niveau Micro du PDCA

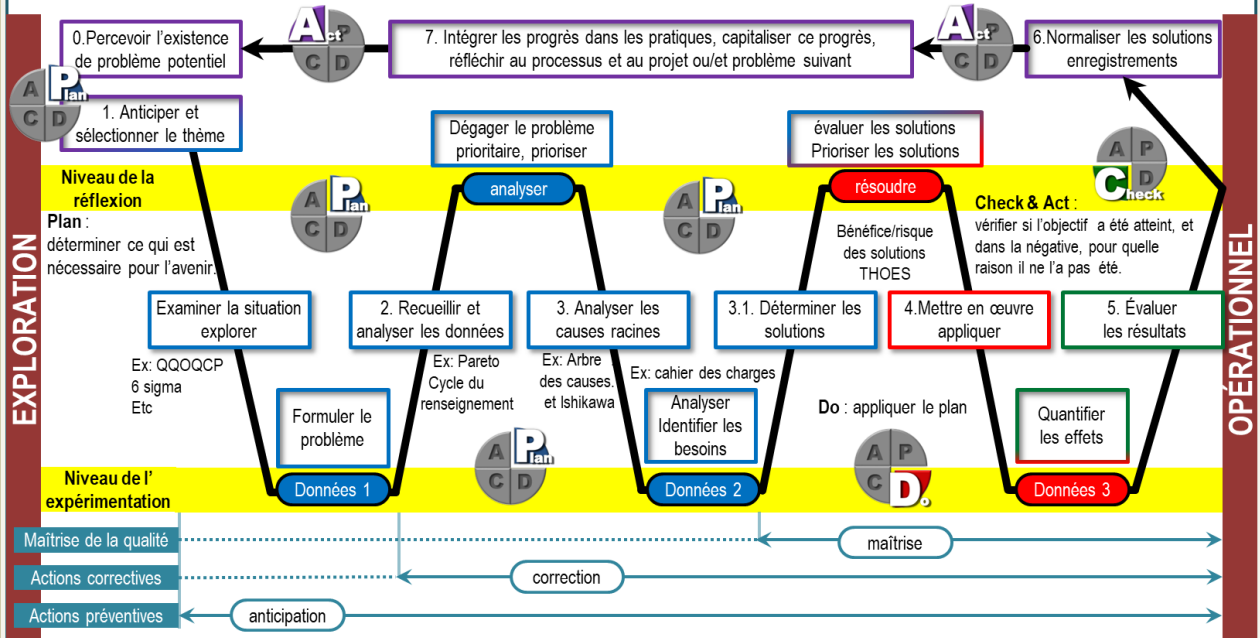
### L'erreur simpliste courante :

la tentation d'aller directement du problème à la solution. Risques de Biais, de cadrage et de focalisation en particulier Dans 90% des cas, c'est une solution technique, mais il manque souvent les moyens Humains, Organisationnels à minima



## LE MODELE WV DE SHIBA

Développement du PDCA, l'amélioration méthodique utilise une approche qui consiste à envisager la variété des solutions possibles jusqu'à identifier la meilleure d'entre elles. Le modèle en WV s'articule autour de 7 phases et permet de ne pas passer directement de la perception du problème à la solution à normaliser. Par exemple, ne pas sauter d'une baisse du chiffre d'affaires à la réorganisation de l'entreprise.



### Extrait de « 4 révolutions du management par la qualité totale.

- 1) Choisir un thème ( une amélioration concrète, comme diminuer les défauts du produit X constatés à la livraison)
- 2) Recueillir et analyser les données (pour découvrir les types de défauts se produisant le plus souvent).
- 3) Analyser les causes (pour découvrir la cause première, ou source ou racine du défaut le plus fréquent. Identifier les besoins, définir le cahier des charges. Identifier les combinaisons de solutions techniques humaines organisationnels, économiques et stratégiques ayant le meilleur bénéfice/risque
- 4) Préparer appliquer la solution (pour prévenir la réapparition de la causes première).
- 5) Évaluer les effets (pour vérifier les nouvelles données et s'assurer que la solution à bien fonctionné)
- 6) Normaliser la solution (pour remplacer de façon permanente l'ancien processus par le processus amélioré)
- 7) Réfléchir au processus et au problème suivant.



composition du schéma par Louis-marie Chênais  
© Copyright 2021 05 01 Cindynique service, (diffusion et utilisation libre et gratuite, ne peut être vendu)



